

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE
WILAYA DE RELIZANE
DIRECTION DES TRAVAUX PUBLICS DE LA WILAYA DE RELIZANE

Numéro d'Identification Fiscale : 408015000048023

AVIS D'ATTRIBUTION PROVISoire DES MARCHES

En application de l'article 65 du décret présidentiel N°15-247 du 16 septembre 2015, portant réglementation des marchés publics et des délégations de service public, la Direction des Travaux Publics de la Wilaya de Relizane informe l'ensemble des soumissionnaires ayant répondu à l'avis d'appel d'offre national ouvert avec exigence de capacités minimales paru le **03/05/2026** Sur les quotidiens **الجمهورية** et **JENESSE D'ALGERIE** Concernant le projet :

OPERATION : ENTRETIEN DES CHEMINS DE WILAYA - EXERCICE 2026 (W.RELIZANE)

PARTIE B : ETUDE

LOT 06 : ETUDE D'EXPERTISE DE CW 25 DU PK(00+000) AU PK(15+200) SUR 15.2 KM

LOT 07 : ETUDE D'EXPERTISE DE CW 29 DU PK(13+700) AU PK(22+900) SUR 6.4 KM.

Qu'à l'issue de l'analyse des offres les marches est attribuées provisoirement aux les entreprises indiquées sur le tableau ci-dessous.

La procédure d'évaluation et d'analyse des offres faite conformément aux critères prévus dans le cahier des charges a donné les résultats suivants :

LOT	ENTREPRISE RETENUE	Note Tech	MONTANT DE LA SOUSSION APRES CORRECTION	DELAIS	OBSERVATIONS
<u>PARTIE B : ETUDE</u>					
6	LTP SUD NIF 099847086206585	50.00	3.301.060.00 DA	02 Mois	OFFRE MOINS DISANTE QAULIFIE TECHNIQUEMENT
7	SARL BAMBERG NIF 001548016326739	41.66	2.900.506.00 DA	03 Mois	OFFRE MOINS DISANTE QAULIFIE TECHNIQUEMENT

N.B : Tout soumissionnaire qui conteste ce choix peut introduire un recours auprès de la commission de Wilaya des marchés publics dans un délai de dix (10) jours à compter de la 1ere publication du présent avis conformément à l'article 82 du décret présidentiel n° 15-247 du 16 septembre 2015, portant réglementation des marchés publics et des délégations de service public.

Les soumissionnaires qui sont intéressés sont invités de se rapprocher de la Direction Des - Travaux Publics au plus tard trois (03) jours à compter du premier jour de la publication de la présente attribution provisoire a prendre connaissance des résultats détaillés (par écrit) de l'évaluation de leurs offres techniques et financières.